



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : Fonctionnement

Question écrite n° 7011

Texte de la question

M Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sur la situation de l'emploi à la direction générale des impôts. En 1989, 453 emplois seront supprimés à la DGI. Pour sa part, la DGI de l'Indre connaîtra la suppression de sept emplois, ce qui portera à quarante-deux le nombre d'emplois supprimés en cinq ans dans ce département. Cette situation n'est pas nouvelle. En 1988, 1 206 emplois avaient été supprimés au plan national. La réduction brutale des effectifs est préjudiciable à une rentrée satisfaisante des recettes fiscales. Les résultats du contrôle fiscal pour 1987 font apparaître quelques évolutions que les nouvelles suppressions d'emplois pourraient accentuer. L'indice d'évolution en francs constants des résultats du contrôle sur place et sur pièces baisse de 10,9 points par rapport à 1986. Il lui demande si cette situation n'est pas préjudiciable à l'efficacité des services de la DGI.

Texte de la réponse

Reponse. - Les effectifs de la direction des services fiscaux de l'Indre ont été déterminés, comme pour les autres directions, en fonction du niveau de ses charges et de son degré d'informatisation. Cela étant, la date d'effet de deux des sept suppressions décidées dans ce département pour 1989 a été reportée en 1990. Pour faire face à ses missions, alors que ses charges augmentent, la direction générale des impôts mène une politique active de modernisation des services et de simplification des tâches. C'est ainsi, notamment, que l'informatisation des services du cadastre et du recouvrement se poursuit activement, que celle des centres des impôts vient d'être engagée et que celles des conservations des hypothèques, du plan cadastral et des services de la viticulture ont été inscrites parmi les premières priorités du schéma directeur. Le développement de l'informatique s'accompagne de la mise en place de nouvelles méthodes de travail qui visent à rationaliser les travaux d'assiette et de contrôle et à moderniser les relations avec les collectivités locales pour l'établissement des impôts locaux. Des reorganisations de structures sont également intervenues ; d'autres sont en expérimentation ou à l'étude. Elles tendent à utiliser plus efficacement les moyens disponibles en tenant compte des besoins des usagers. Toutes ces mutations s'accompagnent d'un effort très important de formation professionnelle. Cette politique active de modernisation permettra de responsabiliser et de motiver les personnels, d'améliorer leurs conditions de travail et d'accroître sensiblement la qualité des services rendus aux usagers et aux collectivités locales dans le domaine fiscal et foncier. Pour apprécier les résultats du contrôle sur place et sur pièces, il convient de retenir un indice d'évolution en francs constants pour 1987 de 149,7 au lieu de 135,7 porté par erreur à la ligne 27 du tableau Résultats de contrôle en droits nets figurant à la page 7 du tome II du fascicule Evolution des voies et moyens du projet de loi de finances pour 1989. Cet indice a augmenté en réalité de 3,1 points par rapport à 1986.

Données clés

Auteur : [M. Chanteguet Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7011

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3700